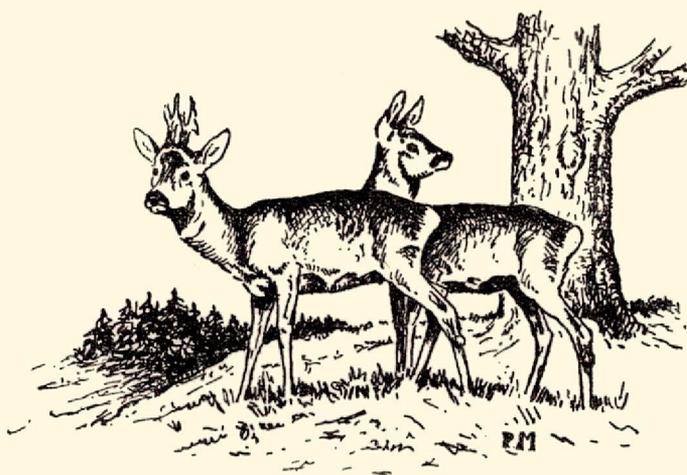


COMMANDANT DE MONTERGON

VENEURS

QUELQUES ÉQUIPAGES
CONTEMPORAINS

*ILLUSTRATIONS D'EUGÈNE LE LIÈPVRE,
PAUL MARCUÉYZ, ANDRÉ MARCHAND, H. DE GOUYON*



A PARIS
AUX ÉDITIONS DU CENTAURE

MICHEL DELAVEAU, ÉDITEUR



RALLYE SI TU PEUX (VEZINS ET LA VÉNERIE EN CHOLETAIS)

LA forêt de Vezins : 2.500 hectares répartis sur les communes de Chanteloup, Yzernay, Nuraillé, Vezins. Par l'Est, elle s'étend vers les bois de Milly et la Touraine. Ici, nous sommes en Choletais, sur le territoire de la Vendée Angevine, au pays des grandes chasses, des grandes luttes, des grands souvenirs.

Il y a la Haute et la Basse-Forêt. Voilà trente ou quarante ans, une lande, aujourd'hui reboisée, les séparait encore. Dans cette lande de Genty, la nuit du 11 au 12 mars 1792, les premiers réfractaires royalistes se rassemblèrent et vinrent, sur la paroisse d'Yzernay, au château de Villefort, où il était garde-chasse, demander à Stofflet de se mettre à leur tête. Il les mena sur Vezins, dont il chassa les « patauds ». Ce fut sa première affaire. La forêt de Vezins en vit d'autres.

Villefort, tour à tour quartier général des bleus, Menou et Thureau, et des blancs, Stofflet et La Rochejaquelein, fut incendié par ordre de quatre chefs républicains. Pareil ordre concernait le forêt de Vezins. Le traité de Saint-Florent la sauva.

Vers 1840, le comte DE COLBERT acheta les ruines de Villefort, transforma la tour Ouest en rendez-vous de chasse et, finalement, rebâtit le tout. C'est le beau château actuel.

La forêt doit son nom aux barons de Vezins. En 1536, le « puissant seigneur DE « LA PORTE, baron DE VEZINS, y chassait « à cor et à cri », et venait prendre grand « nombre de cerfs et de bestes noires dans le Breuil-Lambert, à messire Olivier, « seigneur de La Haye-Montbault et du Coudraye ». Le chevalier de La Haye était un voisin peu endurant. Un arrangement finit, tout de même, par intervenir, auquel nous devons de connaître ces bons seigneurs et leurs coutumes. Le mauvais caractère de nos aïeux nous a souvent valu d'entrer dans leur commerce.

Le Choletais fut, dès longtemps, fertile en veneurs. En 1465, LEROUX DE LA ROCHE DES AUBIERS louait la chasse « es boys et buissons de Vezins », dont le propriétaire était déjà un seigneur de La Porte de Vezins. Un acte de 1470 oblige le prieur DU SAUVEUR DU LATTAY à dire la messe en la chapelle dudit nom avant les laisser-courre de messire SAVARY DE MAULÉON. Le piqueur de messire BARILLON,

RALLYE SI TU PEUX

sieur DE SOMLOIRE, a droit « d'assister à toutes les noces en compagnie de ses limiers « et grosse pâtée devait être faite aux chiens et à leur maître ». Ils en usaient ! Aux premières années du XVI^e siècle, GOUFFIER, duc DE ROUANAY, suivait le cerf en son fief de Maulévrier avec meute illustre et équipage de 40 chevaux.

En marge de cette haute vénerie, végétait une caste de petits hobereaux, assez besogneux, mais encore plus chasseurs. Sur leur maigre avoir, ils achètent des lopins de terre pourvu qu'il y soit attaché ce droit de chasse, si jalousement réservé jadis. On court le lièvre, faute de pouvoir mieux et l'on sait la rancœur par laquelle le droit de chasse pèsera si lourdement dans les revendications de 89.

Tous ces terriens avaient leur chenil, dans quelque coin froid et humide, les chiens, en majorité des briquets de Vendée, y vivaient à la dure, soignés par le maître-Jacques qui cumulait les charges de palefrenier, cocher, maître d'hôtel et piqueux. Quelques chiens blancs du Roi y étaient égarés, qui croisaient avec la race du pays. Cela faisait des sujets bien gorgés, fins de nez, endiablés chasseurs. Dans cette noblesse, qui vivait proche du peuple, se recrutaient les tueurs de loups.

Les loups, dont quelques fanatiques regrettent la dure et captivante menée, ont été l'effroi et la plaie des campagnes. Ils avaient hanté le moyen âge, la superstition y avait incarné les démons. En réalité, ils étaient de redoutables bandits, ravisseurs de bétail, d'enfants, s'attaquant même à l'homme. Ils pullulaient. En 1797, un rapport au Directoire en signale 6.000 tués dans l'année.

Plus sujet que le chien à la rage, le loup se rendait par là redoutable en des temps où tout sérum était inconnu et où l'on étouffait les enragés entre deux matelas. Les registres paroissiaux, les inscriptions funéraires foisonnaient de mentions lugubres : « Décédé par sinistre malheur de la morsure d'un loup enragé... Dévoré par une bête « féroce... Dévoré par les loups à l'entrée du bois; ledit loup l'a tout à fait mangé, « sauf les foys et quelques petits os qui ont été menés dans le cimetière ».

Par représailles, pour les effrayer, peut-être aussi pour rassurer les gens, on pendait les loups aux arbres ou aux patibulaires. Et cela dura jusque vers 1850, époque de la disparition des bandes.

On annonçait les loups au prône, avec indication du rendez-vous, heure et lieu. Par édit de Henri III, chaque paroisse devait un homme par feu pour huer le loup. L'animal rembuché, on cernait son enceinte d'un charivari de crécelles, poêles, marmites et autres ustensiles, les chiens *Verdault*, *Bernaude*, *Escarbotte*... le mettaient debout, le forçaient à vider l'enceinte. Affolé par ce sabbat, il perdait la tête, se fatiguait à tenter vainement le passage et, finalement, se mettait au ferme. C'était alors que le veneur, ayant mis pied à terre, le servait. Quelque chose comme une corrida rustique, dont il était le matador. On y employait, dit le sieur DE GOUBERVILLE, des chiens rouges barbets et des lévriers. Ces chiens rouges furent les ancêtres de nos chiens de Bretagne, qui chassaient le loup « d'amitié » comme on dit en Vendée. On en trouve la trace, jusqu'au XVIII^e siècle, dans nombre de chenils du Choletais.

Les mœurs évoluèrent, avec elles, les méthodes. MM. DE CHOLET, DE LA DUFFERIE et, dans les Basses-Marches, TERRONNEAU DE LA TERRONNIÈRE et TOCQUE-D'AUBERT, ces derniers qui couplaient « 15 chiens bourrus » avec ceux de M. LE LARGE DE LA BLANDINIÈRE ou fessaient le lièvre en société de M. DUVAL, prier du Temple, tous ces braves veneurs y allaient maintenant sans aide et pour leur compte, suivant leur loup à longueurs de journées, dinant à plein coffre chez qui, d'entre eux se trouvait sur place et se reposant par une nuit de jeu. Il advenait, quand l'endroit était bon, qu'on y restât quinze jours, comme il en fut chez M. TOCQUE-D'AUBERT, au sein, il faut tout dire d'un excellent vignoble. En outre, et en rapport plus proche avec la vénerie, ce M. TOCQUE-D'AUBERT possédait un fameux rapprocheur de loups, du nom de *Ténébreau*, dont, sous une autre orthographe et dans une autre voie, nous trouverons un homonyme, plus récemment illustre.

Ces petites meutes avaient leur renom local. Je ne parlerai point de celle dont s'effrayaient les gens des Basses-Marches, qu'on disait nourrie de chair humaine,

RALLYE SI TU PEUX

de préférence, des bâtards de son propriétaire, lequel finit le chanvre au cou. Nous avons mieux ailleurs — et moins macabre.

Vers 1775, les chiens de messires LE GOGUET de LA GORRE et MESLET, sieur DE LA BOULAIE EN TRÉMENTINES, étaient fameux dans le pays. Et il y avait les briquets de l'amiral Hector, dont on sait, du moins dont je vous apprendrai qu'au retour d'une longue croisière, il les trouva pendus en son avenue, M^{me} l'Amirale avait ainsi marqué son désir de n'avoir point à partager les inclinations de son mari.

Le comte René DE COLBERT fut un de ces personnages dits « de transition » qui relie deux époques. Acquéreur de Villefort, il l'avait relevé. Surtout, par le mariage de sa fille, il fixa dans le pays de Vezins une dynastie de bons veneurs, les CHABOT.

Ce qu'on a nommé assez lestement « l'équipée » de la duchesse de Berry, avait eu dans la Vendée — dont le Choletais est une partie ethnique — des répercussions qui ont peu soulié les historiens. Le passage du « Petit Pierre » avait effarouché le gouvernement de juillet. L'arrondissement de Beaupréau fut occupé militairement, tout port d'armes prohibé. Les plus immédiats et sans doute les seuls bénéficiaires de cette mesure craintive furent les loups. Ils reprirent audace et activité. Chaque soir ils pénétraient dans Maulévrier. Il fallait, la nuit, rassembler le bétail dans des huttes. Les sangliers se mirent de la partie. M. DE COLBERT décida de monter un équipage.

Quarante chiens furent ameutés au chenil de Villefort. La plupart sortaient du chenil de M. DE LA DÉBUTERIE, qui vint souvent coupler avec le comte DE COLBERT. Les louvarts, attaqués en forêt de Vezins et de Maulévrier, se faisaient battre dans les forts épineux, alors disséminés de tous côtés. Rarement ils risquaient le débouché. On raconte toutefois que l'un d'eux, après un sérieux forlonger, chercha asile dans une étable où M. DE COLBERT le saisit tout vif et le jeta à ses chiens, comme un simple renard.

La chasse au loup ne fermait jamais. Le comte DE COLBERT l'ouvrait, quant à lui, en août. En janvier, quand les louvarts avaient pris de la force, il remplaçait sa trompe par son fusil et organisait des battues. Il était fin tireur, mais son cuisinier l'égalait. Un jour que, sur trois louvarts, le bonhomme avait réussi son doublé et que le troisième s'échappait, M. DE COLBERT lança son cheval à sa poursuite et, au vol, lui plaça une balle définitive.

En 1856, il dut abattre ses chiens, enragés par la morsure d'un loup. Il monta un nouvel équipage, de briquets celui-là, qu'il croisa avec des harriers et mit dans la voie du renard et du lièvre.

« Grand, mince, l'œil émerillonné, joli homme, il représentait bien le nom qu'il portait. Sa main était toujours tendue largement aux infortunes vraies et parfois fausses qui se présentaient à lui. Les carlistes « connaissaient bien la route de Villefort. Il considéra toujours l'or comme un vif métal et

« Mourut Grand Seigneur
« Tel que Dieu l'avait fait ».

(Notes manuscrites de M. Dureau.)

Ce fut lui qui, en 1835, importa le chevreuil dans le Choletais. L'un des premiers équipages de cette spécialité y fut amené par le général comte DE LA ROCHE-JAQUELEIN.

« Frère de « Monsieur Henri », le général avait, par ordre impérial, pris du service dans les armées de « Napoléon. De la campagne de Russie, il avait rapporté une balafre et son haut grade. Peu veneur, à vrai dire, moins porté à la chasse qu'à l'équitation d'extérieur, il demandait à son cheval hongrois *Bravo*, le « plaisir des francs galops et des gros obstacles. Plaisir que la chasse à courre combinait avec celui d'une « poursuite obstinée. Il s'y jeta, d'ailleurs assez à l'étourdie. Ses neveux DE CHABOT, autrement avertis, le « laissaient dire et faisaient la sourde oreille. Mais le pauvre JACQUET, son piqueux, se lamentait en grommelant : « M. le comte m'ordonne de faire les grands devants... J'obéis... Mais, vrai ! il me commande « des sottises ».

Il commença sur le loup, avec son neveu Constant DE CHABOT. En 1820, il monte un véritable équipage où entrent quelques Kerry beagles. « Ces chiens, « presque introuvables en Angleterre d'où ils étaient importés, étaient noirs et feu, ce qui faisait supposer « une parenté avec la vieille race de Saint-Hubert. Leur taille dépassait 25 pouces et leur amour de la chasse « n'avait d'égale que leur finesse de nez. » (M. Dureau.)

RALLYE SI TU PEUX

En 1830, c'est une meute de 35 chiens blancs qui arrive d'Angleterre. Il s'agissait de ces Greffiers du Roi, sous race des chiens gris de Saint-Louis, dont les Anglais avaient, mieux que nous, maintenu l'espèce. Hélas ! ce ne fut pas un loup, mais un roquet enragé qui força la porte du chenil. Il fallut, perte irréparable, sacrifier cette meute de grands seigneurs et revenir aux briquets du pays.

Le général découplait à Vezins où ses chiens hardaient, eux aussi, avec les chiens fameux DE LA DÉBUTERIE et avec ceux de M. TERRONNEAU. C'est là que M. DUREAU put le voir. « J'ai conservé dans mes souvenirs d'enfance celui de cette belle figure aux traits ascétiques qu'illuminaient deux yeux bleus naturellement sévères, rendus plus sévères encore par la balafre... Sa haute stature et son maintien en imposaient toujours, soit qu'il passât à cheval sur *Ratler*, hunter irlandais, soit qu'il arrivât en voiture au rendez-vous. Elle était connue comme le loup blanc, cette voiture qui consistait en un bateau monté sur un châssis à quatre roues. Les ressorts n'existaient pas ; je laisse à penser les secousses... Or, plus d'une jolie femme se montrait flattée de l'offre de monter sur ce char d'un nouveau modèle ; il est vrai que cet honneur était cédé volontiers au bout de quelques minutes ».

Neveux du général, le cadet, gendre du comte DE COLBERT, le comte Auguste et le vicomte Raymond DE CHABOT se sont inscrits, *aere perennius*, dans la vénerie choletaise. Ceux-ci étaient nés chasseurs. Le comte Auguste, auteur d'excellents ouvrages de chasse, raconte — dans ses *Chers disparus* — qu'à quatre ans, la vue d'une poule éveillait chez son frère et chez lui des idées de poursuite. Et ils la couraient, jusqu'à l'hallali, honneur imprévu pour un volatile. Avec eux, nous entrons dans la vénerie contemporaine.

La Révolution avait durement traité les CHABOT. Le vicomte Jules, père d'Auguste et de Raymond, travaillait, par une rude économie, à leur rendre le train de leur rang. Les deux frères ne trouvèrent donc le chenil familial peuplé que de deux ou trois bassets et ils devaient se tenir pour satisfaits quand, secondés par *Barbineau* et *Fusilleau*, ils étaient venus à bout de leur lapin.

A leur sortie de collège, en 1840, ils achetèrent quelques chiens de braconnier, ce qui était faire montre d'un grand bon sens cynégétique. Ils les réunirent aux bassets paternels et mirent le tout sur la voie du lièvre, qu'ils chassaient à courre, réservant leurs fusils pour le renard et le loup. Ils s'étaient installés au logis de la Téronnière, au bout ouest de la forêt de Boissière et en sortaient pour harder avec leurs beaux-frères, le marquis DE MOUSSAC, à Montmorillon ; le comte DE TINGUY, en Vendée. Par ailleurs, il y avait l'oncle, le général DE LA ROCHEJAQUELEIN, que l'asthme commençait à travailler et qui poussait ses neveux vers le chevreuil.

Mais, tout frais importé par M. DE COLBERT, le chevreuil était encore inconnu à Boissière. Les deux frères amenèrent donc leur douzaine de chiens à Ussé, demeure féodale des Villars dont le général était châtelain, de par son mariage avec M^{lle} DE DURFORT DE DURAS, veuve du prince DE TALMONT. Ils y firent merveille avec, pour tout chien de change, une petite beagle-harrier. Le déplacement devint annuel, en février.

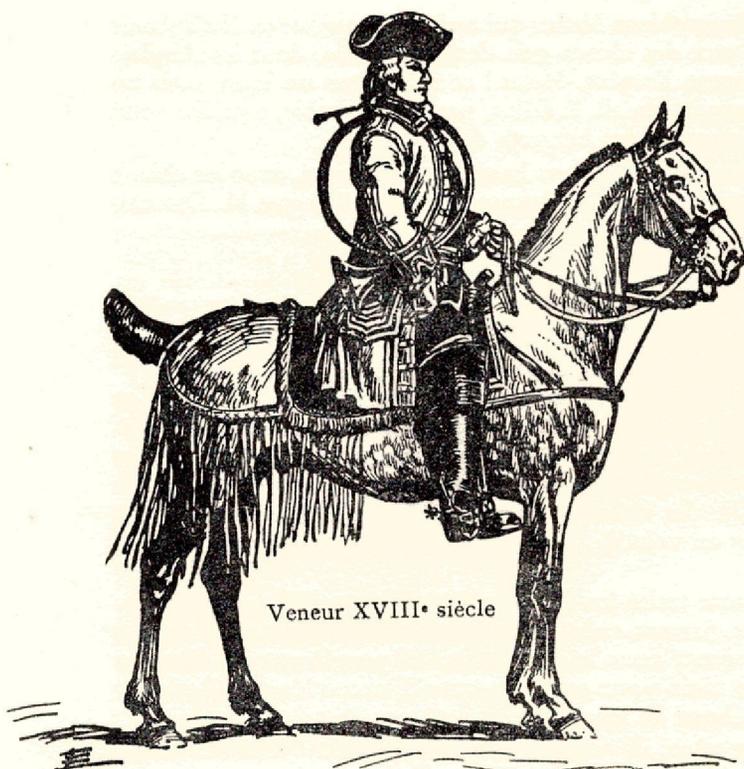
Les voilà donc au chevreuil, qu'ils importèrent de Touraine à Boissière. A l'exemple de M. DE LA DÉBUTERIE, ils infusèrent du sang anglais dans leur élevage et c'est alors que se révélèrent *Traveler*, *Talbot* et *Timballe* qui prirent 300 chevreuils et dont on parla en Poitou.

Les deux frères restèrent associés jusqu'en 1869. Petite meute, mais de qualité. Point de relais d'attaque, de relais volant, de relais de meute à mort, comme les principes de la grande vénerie, en imposaient alors l'usage. Mais des chiens de change bien créancés.

« Le comte Auguste et le vicomte Raymond a écrit M. DUREAU, se complétaient merveilleusement. « Un parallèle amène une comparaison. Pour être juste, la mienne n'est peut-être pas très respectueuse. « N'importe, je la risque, en m'excusant auprès de ces deux vieux amis qui ont bien voulu me prêter un affectueux intérêt. Le comte Auguste chassait en chien d'ordre, le vicomte Raymond, en briquet. Cette différence provenait de leur tempérament ; le premier plus froid cherchait avant tout à bien chasser, le deuxième à prendre. Aussi n'hésitait-il pas à bricoler, à hâter un animal, au grand mécontentement de son frère qui ne cessait de lui reprocher ses taiauts poussés d'une voix si aiguë qu'elle devenait fausse comme « Judas.

« En revanche, le cadet suivait mieux les chiens en débouché ; il ne craignait pas la tape, bonne habitude qu'il conserve encore aujourd'hui. Or, il est handicapé par soixante-sept ans et, malgré cette surcharge que « peu d'épaules de cavaliers sont appelées à supporter, il aborde n'importe quel obstacle et fait renarder les « plus jeunes. »

RALLYE SI TU PEUX



Veneur XVIIIe siècle

Voilà qui dépasse les dimensions d'un diptyque. Plus que de deux veneurs, il s'agit de deux méthodes, dont chacune peut se réclamer d'adeptes éminents, d'un Jacques DE VÉZINS ou d'un Rogatien LÉVESQUE, d'un Auguste DE CHABOT ou d'un Gonzague de SAINT-SEINE. Je constate, hors de qualité de pouvoir opiner.

Cependant, le comte Auguste s'était marié. Son cadet l'imita et son mariage avec M^{lle} DE COLBERT le fixa à Villefort. Il y continua ses laisser-courre jusqu'en 1877, date à laquelle il céda son équipage à M. D'AUTICHAMPS. Mais, dès 1865, le chenil de Villefort logeait 5 bassets de bonne trempe et, quand LA ROSÉE ou PRINET avaient sonné de bonne heure la retraite prise sur un chevreuil, on

lâchait les bassets sur un lièvre. Et on prenait à tout lancé. C'est, sans nul doute, ce qui détermina le vicomte Raymond DE CHABOT, son équipage de chevreuil vendu, à amener 20 bassets qui prirent 35 lièvres en un an, « aidés, il faut bien le dire, par une escouade de bûcherons, qui, les jours de chasse, étaient mobilisés dans les allées ». (M. Dureau.) Mais aiguillés à droite par l'un, à gauche par l'autre, ils finirent par y laisser os et peau.

L'équipage de chevreuil de Villefort avait été servi par LA ROSÉE et PRINET, le second excellent piqueux, très perçant, très actif et, ce qui ne gâte rien, trompe gaie et légère. Les assistants étaient : le baron R. DE VEZINS, qui fut un moment associé à l'équipage, joli et bon cavalier, aimable, courtois, dans la note élégante; M. Étienne FORMON, cavalier intrépide, cherchant dans la chasse le cross-country et ses émotions; Henri, son frère, aimait la chasse et s'en occupait; Louis DES ORMEAUX avait une trompe de premier ordre, qui ne surpassait pas celle de Jacques DE VEZINS. Quel joli duo, quand ce dernier ne suivait pas les chasses des marquis DE LAIGLE ou D'ARMAILLÉ ! M. Adolphe DE SAINT-ANDRÉ suivait aussi, en fin veneur.

Vers 1864, M. DE CHABOT prit une tenue exigée par le baron DE VEZINS : habit rouge, gilet ventre de biche, culotte blanche; bouton : tête de cerf dans une trompe avec cette devise : « Anjou-Vendée »; épingle : un pied de chevreuil au milieu d'une branche de houx, avec le nom de la demeure de chacun sur un fond d'émail.

Boutons : ils étaient peu nombreux : baron DE VEZINS, Jacques DE VEZINS, SAINT-ANDRÉ, Louis DES ORMEAUX, DUREAU.

« Les chevaux de M. DE CHABOT étaient des chevaux légers, nés dans le pays ; Brocart, Chevette, Minuit « dénotaient moins de sang que Zamora et Grisette ! Nous profitions Jean et moi de l'absence de son père « pour découpler les deux bassets de Villefort et deux chiens d'ordre, Rayon d'Or et Ninette. Nous chassions « le lièvre et nous montions la bonne Grisette, l'un derrière l'autre, à tour de rôle. Quelle sacrée hauteur « atteignait, à un saut d'obstacle, celui qui était derrière le trousséquin ! » (M. Dureau.)

Le comte Auguste avait continué de son côté et persévéra jusqu'en 1914. J'ai eu l'honneur de le saluer aux chasses de Leppo. Il suivait alors en voiture, type de ces vieux maîtres d'équipage chenus et courtois, attachés jusqu'au bout de leurs forces aux bruits, aux odeurs, aux aspects, aux ardeurs et aux patiences dans lesquelles ils ont passionnément vécu.

RALLYE SI TU PEUX

Le baron Raymond DE VEZINS, associé temporaire du vicomte R. DE CHABOT, était d'autre part et par sa mère, neveu propre du comte HECTOR, lequel s'était mis à chasser le renard. Quand, pour des raisons de politique électorale, il abandonna la chasse, il passa sa meute à son neveu.

Cavalier très fin, plus cavalier peut-être que chasseur, le baron DE VEZINS s'en donna à cœur joie, dans la forêt de son nom, en compagnie de son frère Jacques, une autre espèce de veneur, celui-là. En 1870, les deux frères rallièrent, l'ainé ses anciens camarades des zouaves pontificaux, l'autre son régiment de ligne, sous Paris. Les beagles-harriers furent confiés au garde, le père DRAPEAU. Fidèle à la consigne, comme son nom l'y obligeait, le bonhomme les soigna si jalousement, qu'ils en crevèrent de gras fondu. Jacques DE VEZINS n'en retrouva que deux ou trois, qu'il arracha à ce trépas de Lucullus.

« M. Jacques DE VEZINS, ou plutôt M. Jacques, comme il était appelé et connu dans le pays, avait en 1865, une santé à rebuter tous les microbes, une force musculaire à faire reculer l'homme-canon. A ces qualités physiques, la Providence, qui le traitait en enfant gâté, avait joint tous les dons de l'esprit.

« Né artiste, il s'adonnait à la peinture et à la musique, quand il n'était pas le causeur aimable et spirituel « que chacun connut. » (M. Dureau.)

Ainsi nous est présenté celui qui a laissé dans la Vénérie angevine un sillage éblouissant, quelque chose comme un Lasalle bâti en cuirassier. Mais l'un mourut trop tôt, l'autre trop tard.

Les Angevins de ma génération, je veux dire ceux qui ont eu vingt ans au début de ce siècle, ont vu un fiacre quotidien s'arrêter placé du Ralliement, devant « le Gasnault », et en descendre péniblement un lourd vieillard barbu, qui entrait en se traînant dans le café ennuagé de pipes. Il s'installait, bavardait avec les arrivants, jusqu'au moment où la même démarche infirme l'amenait devant le billard.

Alors commençaient d'étonnantes séries, coulés, retros, ramenés, un feu d'artifice d'adresse et de coup d'œil. Tel finissait, au bruit des carambolages, dans l'air épais et la rumeur d'une salle de café, le prestigieux veneur qu'avaient enivré trente ans de grand air, de pleine nature, de clameurs d'équipage.

Revenu de la guerre, il avait trouvé le pays de Vezins infesté d'animaux. On parlait de les tirer. Sacrilège ! Jacques DE VEZINS n'y pouvait consentir. L'équipage de la Débiterie était en vente, il y alla voir.

Il tomba assez mal, le jour où l'on portait en terre M^{me} DE LA DÉBUTERIE. Le marché n'en fut point empêché et les chiens de la Débiterie passèrent dans le chenil de Vezins, ou plutôt de Cayenne, qui était celui de « M. Jacques ». Il ne manquait plus qu'un piqueux ; le hasard fit l'affaire.

Un assez pauvre bougre vint se présenter à Cayenne, rouleur de charbon, décidé à quitter un métier dur et qui le nourrissait mal. Il proposait son cheval, un squelette. Mais un beau squelette, alors M. Jacques l'acheta 200 francs. L'affaire conclue, qui des deux — peut-être l'un et l'autre — pensa que le maître pourrait suivre le cheval ? Voilà comme quoi Pierre BENETREAU, que tout l'Ouest va connaître sous le nom de PIERRUCHE, devint, sur son cheval *Pierrot*, le piqueur d'un équipage illustre.

Deux saisons durant, on courut le cerf d'octobre à février, le renard de février à mai. M. DE SAINT-ANDRÉ suivait l'équipage et avec lui, M. DE MENOÛ, joyeux nantais, émigré dans le bourg de Vezins, à « Music-House », nom qui me paraît assez révélateur du train de la musique qu'on y pouvait mener.

En 1873, l'équipage a déjà pris 40 cerfs. Et M. DE CHABOT chasse toujours le chevreuil. On pouvait craindre une dépopulation. Jacques DE VEZINS s'effaça et s'en retourna en Poitou, à la Loge-de-Raboué, qu'il avait louée en 1865. Il emmenait son fusil et les deux ou trois beagles-harriers qu'il avait arrachés aux bons soins du père DRAPEAU et sauvés du gras fondu. Il emmenait, en même temps, ses 30 bâtards, PIERRUCHE et *Pierrot*.

« Sur les landes du Poitou, où ils restèrent deux ans, les 30 bâtards « buvaient leurs lièvres ». C'est la « loge de Raboué, le cercle Saint-Hilaire, le « Vieux Frère » Raoul DE MÉCHIN, avec lequel il galope le lièvre « dans les brandes... », les bâtards, PIERRUCHE, le patron sur ses irlandais, tout ça passe comme des visions et

RALLYE SI TU PEUX

« les pauvres lièvres sont avalés : 70 à 75 par saison... ça dure deux ans. » (*Vicomte François de Chabot, Un vieux veneur est mort.*)

Cependant, le vicomte Raymond DE CHABOT avait vendu ses chiens et Vezins allait rester sans équipage. M. Jacques y fit retour et s'installa au Bois de Saint-Louis, en arroi magnifique. « Cent vingt chiens, seize chevaux de chasse de premier ordre, une voiture pour mener les chiens, enlevée au galop par quatre postiers gris... ça va gazer ! et, en effet, ça gaze. » Croyez-en les souvenirs de M. Dureau. (*Notes manuscrites.*)

« Bacchus, Cupidon, Jupiter et Junon, quatre postiers attelés à la voiture à chiens. Construite par M. Martin, carrossier à Angers, elle contenait dans son rez-de-chaussée et dans son premier étage, 100 chiens. Conduits par MENIN, cocher de premier ordre, les 4 chevaux traînaient vite et bien cette machine roulante, sur le haut de laquelle Jean DE CHABOT et moi nous grimpons pour sonner *La Plaine* ou *La Cassandreau* en arrivant à Somloire.

« Je me rappelle certain retour du Bois d'Anjou où nous ne songeâmes guère à épater les populations, mais simplement à nous cramponner... »

Tous les chevaux de selle sont irlandais et il faut de tels piédestaux aux 225 livres corpulentes du patron. J'en excepte Y..., un joli cheval, arqué à l'extrême limite de l'équilibre et *La Payse*, une furie, qui ne décoléra jamais, ni ne consentit à se mettre au pas. Mais intombable, dût-elle, comme il lui advint, sauter sur un toit. Ce seront les chevaux de PIERRUCHE, après que *Pierrot* sera mort, en plein hallali, ses derniers regards fixés sur ses amis les chiens, qui viendront lui lécher la figure et sur son maître, camarade d'heur et de malheur, qui pleurera de grosses larmes lentes.

« Si le patron ne boudait pas devant l'obstacle, il ne boudait guère devant les prix. Et quels prix ! *Thérèse la Belle*, *Mousquetaire Gris*, le vieux *Mousquetaire II*, qui ne sauta jamais qu'en deux temps, furent payés entre 1.500 et 2.000 francs. *Négresse*, rivale de *l'Erinn*, du marquis DE CHARNACÉ, représentée dans une gravure de sa chambre, rue Saint-Julien, *Sansonnet* surtout, payé 5.000 francs, portant gaillardement son maître par dessus tous les obstacles dans les débûchers du cerf de six paroisses ou de la laie attaquée sur les landes de Genty et prise près de Montreuil-Bellay. » (*M. Dureau.*)

Les boutons et les invités étaient moins superbement remontés. « Nous montions des chevaux du pays ; Vihiers et la vallée du Coron étaient pour nous les foires de Dublin. » (*M. Dureau.*)

L'équipage sortait trois ou quatre fois la semaine, couplant avec M. DE SAINT-ANDRÉ qui chassait les renards en Basse-Forêt. On sort 60 et jusqu'à 99 chiens, jamais 100. *Merveilleuse*, *Télégraphe*, *Baliveau* et *Grisette* en étaient les doyens et c'étaient une vraie gageure, un pareil paquet dans une forêt remarquablement vive, où l'on voyait communément 15 chevreuils sortir en file de la grande herse. « Un chevreuil attaqué est vite abandonné pour son frère qui bondit, puis les chiens prennent change sur un lièvre, qui se change en renard, les coups de fouet pleuvent... Chacun sent sa patience à bout, quand le maître d'équipage, dont le caractère à la chasse n'est pas la froideur, nous crie « Laissez les chiens chasser tout ce qu'ils voudront, désormais, je suis tranquille, nous ferons une saison comme nous n'en avons jamais faite. » Il fut bon prophète. »

Car, à ce métier, les chiens de change se formaient eux-mêmes et, en 1886, parfaitement sage maintenant, la meute prenait 30 ou 40 chevreuils. Les animaux, bousculés par cette « tempête hurlante », n'avaient plus le temps de ruser. PIERRUCHE est seul sur *La Payse*, qui est folle et qui le tuera, mais ça chasse, ça court et l'on prend.

« Les chiens de change sont des poseurs, la queue ne peut pas railler, le patron a 6, 10 chiens de tête. Tant pis ! Au coute, à *Merveilleau* !

« 30 ou 40 chevreuils ces années-là, puis arrive au chenil un lot de chiens bretons, à M. DE LA HAIE-JOUSSELIN, *Voligeur* et *Chandos* du chevalier DE TINGUY, des enragés, impossible à arrêter... Alors, c'est comme avec les lièvres du Poitou, cerfs, chevreuils, renards, tout y passe, et vite !

« 1888 voit l'apogée. Presqu'à chaque chasse, deux hallalis ; un renard, un chevreuil et un dague sont pris le même jour entre 10 et 6 heures. Cette année-là, le livre de PIERRUCHE (le patron n'en tient pas) enregistre 18 renards, 59 chevreuils et 14 cerfs. » (*Vie de Chabot.*)

Le malheur vient par la vente des 20 meilleurs chiens consentie à M. DE MONT-SAULNIN, qui recevait le duc D'ORLÉANS. Ce sacrifice à la cause monarchique fut pour M. Jacques le début de la décadence. Les plus allants partis, la belle ardeur s'éteignit. PIERRUCHE, MM. DUREAU et Jean DE CHABOT, fils du vicomte Raymond, doivent suppléer la meute. C'est ainsi qu'ils prennent un gros brocart avec trois chiens restés sur la voie.

« La consanguinité s'en mêlant, les chiens devinrent froids, le patron criait, rageait, punissait les chiens, rentrait les boudeurs au chenil, faisait manger devant eux à *Damoiseau*, *Grisette* et *Chambertin*, le chevreuil qu'ils venaient de prendre..., rien n'y faisait, la bonne passe était finie.